

COMMUNE DE SAINT MARDS EN OTHE
COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
09 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le NEUF AVRIL à DIX NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel BERTIN, Maire.

Etaient présentes : Mmes : LONGEVIALLE Ana, BONNIN Laura, MENUEL Gaëlle, BABEAU Audrey, DUPONT-METAYER Caroline JANSSENS Nicole,

Etaient présents : Mrs : IMMEL Richard, BERTIN Lionel, FEVRE Arnaud, FROTTIER Thierry, BACHIMONT François-Xavier.

Absent excusé : GILET Jérôme a donné pouvoir à Lionel BERTIN.

Absents : BOUCHET Laurent, ODEnt JérémY, FOUTEAU Jérôme

A été élue secrétaire de séance : Madame BONNIN Laura

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
POUR L'ANNEE 2021

Suivant l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales transmis par la DGFIP. Et suivant la réforme concernant la **Taxe D'habitation** et la détermination du coefficient correcteur communal :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, **les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021** en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de voter les taux des taxes directes locales augmentées comme suit :

	Taux proposés 2021	Taux votés
TAXE DU FONCIER BÂTI :	35.23 %	37.02 %
TAXE DU FONCIER NON BÂTI :	21.29 %	22.37%
C.F.E :	16.89 %	17.75 %

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'octroi des subventions au titre de l'année 2021, pour un total de 2 300 €, détaillés comme suit :

- POMPIERS	1 000 €
- Associations pour les chats	250 €
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE	500 €
- MPT LE LAVOIR	150 €
- ÉPISOL	200 €
- Outil en Main	50 €
- CFA INTERPRO Pont Sainte Marie	50 €
- CFA BTP Pont Saint Marie	50 €
- APVV	50 €

	TOTAL 2300 €

ACQUISITION CAMERA VIDEO PROTECTION ET SURVEILLANCE

Le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection et surveillance sur la Commune de Saint Mards en Othe. Monsieur le Maire a sollicité des subventions pour financer ce projet auprès de la FIPD et du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour, deux contre et une abstention.

APPROUVE la proposition ci-dessus présentée concernant le principe de l'acquisition et l'installation d'un système de vidéo protection sur le site de collecte des déchets, la grande rue, la place de la Mairie, etc... Suivant le plan de financement ci-après proposé au vu du devis SOLUCOM :

ADOpte LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

MONTANT DU PROJET (HT) :	10.000,00 €
DETR (en cours) 30 % :	3.000,00 €
FONDS INTERMINISTERIEL	2.000,00 €

Au titre de la prévention de la délinquance

CONSEIL DEPARTEMENTAL 20 % :	2.000.00 €
------------------------------	------------

Au titre des amendes de police

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ENVISAGEES : 7.000.00 €

FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation aux frais de scolarité, versée par les communes extérieures (suivant certains critères) et dont les enfants fréquentent l'école de Saint Mards en Othe, a fait l'objet d'une comptabilité analytique reprenant en détail les charges de fonctionnement, sur l'année scolaire depuis 2011.

Considérant le coût réel de ces charges, il rappelle que ce coup représentait 1 023 € par enfant, en moyenne.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant les frais exceptionnels que la crise sanitaire génère.

DECIDE de maintenir pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs des frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures à :

☞ 800 € par enfant/ par an.

TARIF DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le tarif de la garderie périscolaire. Elle précise également de maintenir les modalités du règlement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de maintenir le tarif de la garderie périscolaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2021/2022

Ce sujet sera à revoir en septembre 2021.

PRIX DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNALE DE SAINT MARDS EN OTHE ANNEE 2021/2022

Monsieur le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le prix de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, DECIDE à l'unanimité des membres présents de maintenir le prix du repas des enfants sans augmentation.

TENUE DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

DIVERS

Le marché à Saint Mards en Othe est en cours.

La fibre sera peut-être mise en place en 2022.

Est-ce que le tilleul a bien été élagué dans la rue du Patys ?

La séance est levée à 21h50